

Environnement

Plusieurs plaintes déposées par les riverains contre l'exploitant du parc éolien du Tonnerrois

Publié le 11/04/2021 à 16h04



Le parc éolien du Tonnerrois est constitué de dix machines dont la mise en service remonte à 2016. Il est implanté sur les territoires de trois communes. © DROSSON Thierry

Le dépôt de plaintes, la saisine de la Dreal, une inspection du site et un arrêté préfectoral imposant "un plan de bridage" n'y font rien. Les nuisances sonores n'ont pas diminué pour les habitants de Censy, Pasilly et Moulins-en-Tonnerrois.

A Censy, Pasilly et Moulins-en-Tonnerrois, habitants, élus protecteurs de l'environnement, soutenus par la Ligue de protection des oiseaux, sont vent debout contre le parc éolien du Tonnerrois : dix éoliennes installées en 2016 par la société Gamesa-Siemens et exploitées par l'entreprise Green-solver.

"Le bruit est insupportable. Ce parc est un véritable terrain miné pour les oiseaux, lance François Pauly, conseiller municipal de Censy. Avec la configuration du terrain, le bruit des machines s'engouffre dans le village de Censy qui se situe pourtant à 2 km de la première éolienne." Le constat est le même à Pasilly.

Site inspecté

Des plaintes ont été déposées auprès de la préfecture et de l'exploitant. Elles émanent notamment des municipalités de Censy et de Pasilly après délibérations des conseils municipaux. "Trois études acoustiques ont été réalisées par un cabinet indépendant et financées par le prestataire", souligne l'élu.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), saisie du dossier, confirme les dépôts de plainte. Elle précise que "le parc éolien a fait l'objet d'un contrôle par un inspecteur des installations classées le 23 juillet". Il en résulte que "l'exploitant n'avait pas mis en œuvre les mesures de bridage adaptées à son parc".

A lire aussi : [Les partisans et les opposants à un nouveau projet éolien dans le Tonnerrois avancent leurs arguments](#)

Un arrêté préfectoral pris le 16 novembre dernier impose la mise en œuvre "d'un plan de bridage acoustique issu de l'étude acoustique". Et de refaire une étude en prenant en compte les vitesses de vent supérieures à 7 m/s en direction des habitations. "Rien n'a changé depuis ", assure cependant François Pauly. Une nouvelle plainte a d'ailleurs été déposée il y a une quinzaine de jours.

"L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement a demandé à l'exploitant de transmettre le suivi acoustique. Les services de l'État sont dans l'attente de son retour", indique-t-on en préfecture. Une nouvelle inspection du site serait programmée.

Forte mortalité constatée chez les rapaces

Si les habitants subissent le bruit des pales, les oiseaux ont du mal à les éviter. Un rapport de Sens of Life (*Bureau d'études et de recherche en environnement qui développe des outils de suivi d'oiseaux et de chauves-souris sur les parcs éoliens*), établi en 2019, fait état d'une forte mortalité chez les rapaces et les chauves-souris. "Régulièrement, nous trouvons des cadavres. Dernièrement un faucon", constate un agriculteur. Des décès constatés au moment des moissons, mais pas seulement. "Nous avons demandé l'arrêt des éoliennes pendant la fauche. Cela n'a jamais été fait ou que très partiellement", insiste l'agriculteur. Dans son arrêté, le préfet de l'Yonne a demandé un suivi environnemental dédié au milan royal et au milan noir. Et de mettre en œuvre "un bridage diurne" afin de limiter la mortalité des chiroptères. Mais cela ne suffit pas, selon les riverains. Joint par téléphone, à plusieurs reprises, Green-solver n'a pas donné suite.

Une demande d'indemnisation?

À Censy et Pasilly, les habitants ne désarment pas pour autant. Une action de groupe, avec dépôt de plaintes, ou des actions individuelles via les services protections juridiques sont envisagées. Démarches qui pourraient être assorties d'une demande d'indemnisation pour les nuisances subies par les riverains depuis la mise en service du parc éolien.

L'association des paysages et forêts de l'Armançon rentre à son tour dans la contestation dans une démarche de protection de la faune.